Accusé de réception en préfecture
030-213001357-20250403-DE019-2025-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

Délibération n°019-2025

Budget Primitif annexe de l'assainissement 2025

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	13	13
Date de convocation		
28 mars 2025		
Secrétaire de séance		
Cédric DAYDE		

Le trois avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.
Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.
Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Régis BLAYRAT, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX
Absents : Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Elisabeth RHODE-BERNARD, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE

***

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Suivant les dépenses et les recettes prévisionnelles liées à l'exécution des missions de services publics, et dans le respect des orientations budgétaires présentées et débattues en séance du 6 mars dernier, il est proposé d'adopter le budget primitif annexe de l'assainissement 2025 tel qu'il a été élaboré par la Commission des Finances.
Le budget est voté par chapitres, tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement ; et il est présenté en équilibre.
Les comptes prévisionnels par chapitres de la section d'exploitation s'établissent ainsi :

CHAPITRES		BP 2025
DEPENSES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 200
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 110
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	27 310
		91 620
RECETTES		
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	78 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 620
		91 620

Les comptes prévisionnels par chapitres de la section d'investissement s'établissent ainsi :

CHAPITRES		BP 2025
DEPENSES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 000
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	462 882
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 620
		491 502
RECETTES		
10	DOTATIONS	29 836
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	112 540
16	EMPRUNTS ET DETTE	38 401
001	EXCEDENT REPORTE	240 305
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	27 310
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	43 110
		491 502

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Vu le rapport d'orientations budgétaires 2025,
Vu l'avis de la Commission des Finances,
Ouï l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE

Le budget primitif annexe de l'assainissement 2025, tel qu'il sera annexé à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Cédric DAYDE

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr